

**Délibération CA 2017/11/07 – 1**

Point 6b de l'Ordre du Jour :

**ÉLECTION de 2 MEMBRES au sein du CONSEIL de GESTION de la FONDATION UNIVERSITAIRE « NIT », Collège ÉTABLISSEMENT, sur proposition du Président de l'Université de Lorraine**

*Document transmis aux Administrateurs*

Le Conseil de gestion de la Fondation est composé de 18 sièges, répartis en 4 collèges :

- **Collège « Établissement »** composé de 3 sièges, dont 1 affecté de droit au Président de l'Université de Lorraine. *Les 2 autres membres sont, sur proposition du Président de l'Université, élus pour 4 ans par le Conseil d'Administration de l'Université. Seuls peuvent être élus les personnels électeurs aux instances de l'Établissement au sens du Code de l'Éducation.*
- Collège « Fondateurs » (...).
- Collège « Personnalités qualifiées » (...).
- Collège « Donateurs » (...).

**Délibération :**

Sur proposition du Président de l'Université de Lorraine, les membres du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité :

- **M. Michel FICK**, Vice-Président délégué Partenariats Socio-économiques et Développement Territorial ;
- **M. Christophe SCHMITT**, Vice-Président délégué Entrepreneuriat – Incubation.

au titre du Collège « Établissement » sein du Conseil de Gestion de la Fondation Universitaire « NIT ».

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**

**Délibération CA 2017/11/07 – 2**

Point 9 de l'Ordre du Jour :

**RÉMUNÉRATION au titre de L'IMPLICATION dans les ACTIONS de FORMATION CONTINUE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 1

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la procédure de rémunération au titre de l'implication dans les actions de Formation Continue (en application des articles D714-60 et D714-61 du Code de l'Éducation).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>3</b>

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**

**Délibération CA 2017/11/07 – 3**

Point 11 de l'Ordre du Jour :

**RENOUVELLEMENT de L'AUTORISATION à METTRE en ŒUVRE le C2I2E***Document transmis aux Administrateurs***Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le dossier par lequel l'Université de Lorraine se porte candidate au renouvellement de l'autorisation à mettre en œuvre le C2i2e.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **7 NOVEMBRE 2017**

Il est procédé à un vote groupé sur les points 13 à 17 de l'ordre du jour.

### Délibérations CA 2017/11/07 – 4 à 7

Point 13 de l'Ordre du Jour :

#### MODIFICATION des CAPACITES D'ACCUEIL MAXIMALES D'UE LIBRES de L'UFR MIM

*Document transmis aux Administrateurs*

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2017 (délibération n°19) a arrêté la liste des Unités d'Enseignements Libres au titre de l'année 2017/2018.

Pour des raisons d'organisation matérielle, le conseil est saisi des modifications ci-après concernant l'UFR Mathématiques, Informatique, Mécanique (MIM) - réduction du nombre maximum d'étudiants.

Cordées de la réussite	4KEULM44	45 étudiants maximum
Mathématiques et société : arbitrages, gestion des risques, conception d'internet	4KEULM23	50 étudiants maximum
Pratiques associatives et citoyennes et Handicap	4KEULM24	150 étudiants maximum
ABC de l'astronomie	4KEULM25	90 étudiants maximum
Pédagogie & Didactique des sciences / Entrer dans le métier d'enseignant	4KEULM30	45 étudiants maximum

#### **Délibération CA 2017 11 07 – 4**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification des capacités d'accueil maximales d'UE Libres de l'UFR MIM.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 15 de l'Ordre du Jour :

**CRÉATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *BIOPROCESS ENGINEERING ONLINE***

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 2

**Délibération CA 2017 11 07 – 5**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création du Diplôme Universitaire (DU) *Bioprocess Engineering Online*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 16 de l'Ordre du Jour :

**CRÉATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *PASSERELLES / COMPTABILITE CONTROLE AUDIT***

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 3

**Délibération CA 2017 11 07 – 6**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création du Diplôme Universitaire (DU) *Passerelles / Comptabilité Contrôle Audit*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 17 de l'Ordre du Jour :

TRANSFORMATION du DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE (DIU) en DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)  
D'ENDODONTIE CLINIQUE et MICROSCOPIE OPERATOIRE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 4

**Délibération CA 2017 11 07 – 7**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la transformation du Diplôme Inter Universitaire (DIU) en Diplôme Universitaire (DU) d'Endodontie Clinique et Microscopie Opératoire.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017

**Délibération CA 2017/11/07 – 8**

Point 18 de l'Ordre du Jour :

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 5

POURSUITE de la PARTICIPATION au RESEAU EUROPEEN pour L'ENSEIGNEMENT des SCIENCES NUCLEAIRES - ASSOCIATION ENEN ; FIN de L'ASSOCIATION EXISTANTE de DROIT FRANÇAIS, CREATION d'une ASSOCIATION de DROIT BELGE (ECOLE des MINES)

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion de l'Université de Lorraine à ENEN AISBL (Association Internationale Sans But Lucratif) dans les conditions posées par les statuts annexés.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**

**Délibération CA 2017/11/07 – 9**

Point 19 de l'Ordre du Jour :

DESIGNATION de 2 REPRESENTANTS, ISSUS du CONSEIL D'ADMINISTRATION, APPELÉS à PARTICIPER AU GROUPE DE TRAVAIL sur L'EXPLOITATION du BILAN SOCIAL de L'ÉTABLISSEMENT

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **M. Étienne ROZÉ** et **M. Florent ROEHMER**, membres du Conseil d'Administration, comme représentants appelés à participer au Groupe de Travail sur l'exploitation du Bilan Social de l'Établissement.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**



Les points 20 à 23 de l'ordre du jour font l'objet d'un vote groupé.

### Délibérations CA 2017/11/07 – 10 à 13

Point 20 de l'Ordre du Jour :

#### PROJET de RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CENTRE PIERRE JANET

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 6

#### **Délibération CA 2017/11/07 – 10**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le projet de Règlement Intérieur du Centre Pierre JANET.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 21 de l'Ordre du Jour :

#### MODIFICATION des STATUTS de L'UFR ALL-NANCY

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 7

#### **Délibération CA 2017/11/07 – 11**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification des statuts de l'UFR ALL-Nancy.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 8 novembre 2017


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 22 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION du REGLEMENT INTERIEUR du POLE SCIENTIFIQUE AUTOMATIQUE, MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE et leurs INTERACTIONS (AM2I)**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 8

**Délibération CA 2017/11/07 – 12**
**Délibération :**

 Les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs Interactions (AM2I), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 8 novembre 2017


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 23 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION du REGLEMENT INTERIEUR du COLLEGIUM SANTE**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 9

**Délibération CA 2017/11/07 – 13**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification du Règlement Intérieur du Collégium Santé.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15 NOV. 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 8 NOV. 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15 NOV. 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2017/11/07 – 14**

Point 24 de l'Ordre du Jour :

DESIGNATION de MEMBRES PERMANENTS APPELES à SIEGER à la « COMMISSION PATRIMOINE IMMOBILIER et TRANSITION ÉNERGETIQUE » (sur proposition du Président, après consultation du Directoire)

**Composition de cette commission :****Membres de droit (4)**

- Le Président de l'université de Lorraine,
- Le Vice-président en charge de l'Immobilier et de la Transition Énergétique,
- La Vice-présidente du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général des Services ou son adjoint

**Membres élus désignés au sein du CA (4) le 11 juillet 2017**

- Collège A : 1 titulaire                    Yves GRANJON
- Collège B : 1 titulaire                    Francine PAULUS
- BIATSS : 1 titulaire                    Geneviève HERR
- Usagers : 1 titulaire                    Maël GALLAS

**Experts invités**

Experts invités selon l'ordre du jour

**Autres membres permanents (12)**

Restent à désigner 10 membres permanents sur les 12

Sont proposés, après consultation du directoire du 3 octobre 2017 :

- **7 directeurs de composante gestionnaires de site** désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président (après consultation du Directoire, et en recherchant une représentation de différents secteurs d'enseignement) :
- - 3 directeurs de composante du site de Nancy :
    - Stéphane FLAMENT (UFR-Faculté des Sciences et Technologies),
    - Christine BOCERAN (UFR Sciences Humaines et Sociales-Nancy),
    - Fabien SCHNEIDER (ESPÉ).
  - 2 directeurs de composante du site de Metz :
    - Christian KREBS (IUT de Metz),
    - Nicolas OGET (UFR SciFa).

- 1 directeur de composante du site d'Épinal :
    - **Mathieu PETRISSANS** (IUT d'Épinal – Hubert Curien).
  - 1 directeur de composante d'un autre site :
    - **Philippe BURG** (IUT de Moselle Est).
- **3 directeurs de laboratoire désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président (après consultation du Directoire) :**
- 2 directeurs de laboratoires du site de Nancy :
    - **Philippe GERARDIN** (LERMAB),
    - **Anne BOUDIER** (future directrice CITHEFOR).
  - 1 directeur de laboratoire du site de Metz :
    - **Imed KACEM** (LCOMS).

[- Directeur du Patrimoine immobilier ou son représentant]

[- Directeur Hygiène, Sécurité, Environnement ou son représentant]

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité les 10 membres permanents ci-avant mentionnés.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017



Le Président   
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 5 NOV. 2017**

**Délibération CA 2017/11/07 – 15**

Point 25 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION de la COMPOSITION de la « COMMISSION HANDICAP » de L'UNIVERSITÉ***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 10

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification de la composition de la « Commission Handicap » de l'Université.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **15 NOV. 2017**

**Délibération CA 2017/11/07 – 16**

Point 26 de l'Ordre du Jour :

**CONTRACTUALISATION 2018-2022 – RENOUELEMENT D'UNITES de RECHERCHE (UR) avec CHANGEMENTS de PERIMETRE et POINTS de VIGILANCE**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 11 à 12

**Annexe 11** : Tableau listant les UR concernées avec avis des rapporteurs

**Annexe 12** : Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine – ANNEXE 5 : liste et composition des pôles scientifiques

### Avis Favorable CPCS – tutelles identiques

**URAFPA**

**LCOMS**

**LGIPM**

**LEMTA**

**LEM3**

### Avis favorable CPCS avec nouveau partenaire / nouvelle tutelle

**SYLVA** : Fusion EEF – LERFOB – UMR UL, INRA et AgroParisTech

**LORIA** : UMR UL, CNRS, INRIA et CentralSupelec

**BETA** : UMR Université de Strasbourg, UL, CNRS, INRA & AgroParisTech

### Renouvellement d'Unités de Recherche avec changements de périmètre ou points de vigilance

Unité de Recherche	Suivi	
	POLE SCIENTIFIQUE	CONSEIL SCIENTIFIQUE
<b>IGE-PCV</b> Interactions Gène-Environnement en Physiopathologie Cardio-Vasculaire	X	-
<b>AHP-PRest</b> Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies	X	Rapport à 3 ans / fusion
<b>(Tutelles : UL – CNRS – Université de Strasbourg)</b>		

<b>LISEC</b> Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication	X	Rapport à 3 ans
<b>(Tutelles : UL – Université Haute Alsace - Université de Strasbourg)</b>		
<b>LCP-A2MC</b> Laboratoire de Chimie et Physique - Approche Multi-échelle des Milieux Complexes	X	Rapport à 3 ans
<b>GREEN</b> Groupe de Recherche en Energie Electrique de Nancy	X	-
<b>IFG</b> Institut François Gény	X	Accompagnement Années 1 & 2
<b>IDEA</b> Théories et Pratiques de l'Interdisciplinarité Dans les Etudes Anglophones	X	Accompagnement Années 1 & 2
<b>LIS</b> Littératures, Imaginaire, Sociétés	X	Rapport à 3 ans
<b>LOTERR</b> Centre de Recherche en Géographie	X	Rapport à 3 ans
<b>MSHL</b> Maison des Sciences de l'Homme Lorraine	Suivi TELL	CLCS-SJPEG- Suivi CS et Rapport à 3 ans

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le renouvellement des 19 Unités de Recherche (UR) faisant l'objet de changements de périmètre et de points de vigilance.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 8 novembre 2017


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

 • **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**



**Délibération CA 2017/11/07 – 17**

Point 27 de l'Ordre du Jour :

**POURSUITE de la PARTICIPATION de L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE en tant qu'ACTIONNAIRE de la SATT GRAND EST (2<sup>EME</sup> PERIODE TRIENNALE) et OPÉRATION de RECAPITALISATION de la SAS par ses ASSOCIÉS**  
*Document transmis aux Administrateurs* **★ ANNEXES 13a à 13an**

- Annexe 13 a :** Convention cadre entre la SATT et l'Université de Lorraine
- Annexe 13 b :** Contrat Bénéficiaire ANR
- Annexe 13 c :** Statuts SAS SATT Grand Est
- Annexe 13 d :** Pacte Extrastatutaire entre Actionnaires
- Annexe 13 e :** Liste des Unités de Recherche de l'Université de Lorraine, actionnaires de la SATT
- Annexe 13 f :** Bases d'un Contrat Licence Exclusive (annexe à la Contrat Bénéficiaire)
- Annexe 13 g :** Liste des Unités de Recherche actionnaires de la SATT, UR des autres partenaires
- Annexe 13 h :** Business Plan
- Annexe 13 i :** Priorités thématiques
- Annexe 13 j :** Moyens mis en place pour accompagner l'activité liée aux priorités thématiques (personnels)
- Annexe 13 k :** Missions confiées par les Établissements à la SATT à T0
- Annexe 13 l :** Répartition des Revenus
- Annexe 13 m :** Modalités de recrutement du Président & profils et champ d'action des Directeurs métiers
- Annexe 13 n :** Répartition de l'Actionnariat
- Annexe 13 o :** Tableau d'Objectifs – Go / no Go
- Annexe 13 p :** Liste des Indicateurs
- Annexe 13 q :** Prévisionnel du Transfert de Personnel par Associé à T0
- Annexe 13 q :** Contrat de Valorisation, Licence Exclusive, Conseils en R & D
- Annexe 13 s :** Statuts SATT modifiés le 18-11-2015
- Annexe 13 t :** Plan Stratégique 2017 à + 3 ans, intégrant Budget et RH
- Annexe 13 u :** Rapport du Commissaire Aux Comptes 2015 sur les comptes annuels 2014
- Annexe 13 v :** Rapport de Gestion du Président sur 2014
- Annexe 13 w :** Rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions règlementées 2014
- Annexe 13 x :** Résolutions proposées en 2015
- Annexe 13 y :** BILAN et Compte de RESULTAT 2015
- Annexe 13 z :** Annexe aux COMPTES ANNUELS 2015
  
- Annexe 13 aa :** Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels 2015
- Annexe 13 ab :** Rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions règlementées 2015
- Annexe 13 ac :** Rapport du Commissaire Aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise
- Annexe 13 ad :** Rapports du Président sur 2015
- Annexe 13 ae :** Résolutions Proposées en 2016
- Annexe 13 af :** Compte de Résultat Analytique 2016 par activité
- Annexe 13 ag :** NOTE sur les COMPTES ANNUELS 2016

**Annexe 13 ah :** Rapport de Gestion de la Présidente sur 2016

**Annexe 13 ai :** Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels 2016

**Annexe 13 aj :** Résolutions proposées en 2016

**Annexe 13 ak :** COMPTE FINANCIER Université de Lorraine 2013

**Annexe 13 al :** COMPTE FINANCIER Université de Lorraine 2014

**Annexe 13 am :** COMPTE FINANCIER Université de Lorraine 2015

**Annexe 13 an :** Lettre de renouvellement d'engagement de l'Université de Lorraine à l'égard de la SATT Grand Est pour la deuxième période triennale (2017-2019)

## **CONTEXTE du maintien de l'engagement dans la SATT GE ; recapitalisation et financement de la SAS**

Les pertes cumulées des exercices 2015 et 2016 ont entraîné une baisse des capitaux propres de la SATT Grand Est qui sont désormais inférieurs au capital social. Cette situation oblige à une recapitalisation pour 5 500 000 € environ et fait intervenir le Commissariat Général à l'Investissement (décision n°2017-FNV-05 jointe).

La décision en cause porte sur le financement anticipé de la 2<sup>ème</sup> période triennale d'existence de la société, pour 15 000 000 €.

La présidente de la SATT Grand Est, en tant que destinataire de cette décision, demande à l'ensemble des associés de faire délibérer leur conseil d'administration sur leur réengagement en tant qu'actionnaire de la SAS sur la période 2017/2019 ainsi que sur l'opération de recapitalisation de la SATT.

Cette opération de recapitalisation consiste à augmenter et réduire le capital afin de résorber le report déficitaire de la société et de reconstituer le capital social initial.

La répartition des parts détenues par chaque actionnaire reste inchangée.

### **Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la poursuite de la participation de l'Université de Lorraine en tant qu'actionnaire de la SATT Grand Est (2<sup>ème</sup> période triennale 2017-2019) et l'opération par laquelle l'Université contribue à la recapitalisation de la SAS :

- renouvellement des engagements de l'Université à l'égard de la SATT Grand Est selon les termes et conditions de la lettre d'engagement ci-après ;
- du fait des pertes constatées dans les documents comptables des exercices 2015 et 2016, et afin d'assurer la pérennité de la société, recapitalisation de la SATT Grand Est SAS, à hauteur et dans la limite de la somme versée à cette fin à l'université de Lorraine par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), gestionnaire du financement accordé par le Commissariat Général à l'Investissement.

Les membres du Conseil d'Administration chargent le Président de l'Université de procéder à la signature de la lettre de renouvellement d'engagement en annexe ainsi que des documents afférents à la reconstitution du capital social initial de la SATT Grand Est (1 396 000€).

## Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>3</b>

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDTPublicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15 NOV. 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le - 8 NOV, 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15 NOV. 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2017/11/07 – 18**

Point 28 de l'Ordre du Jour :

**PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL et de RECHERCHE 2018 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION (évaluation, taux, critères d'attribution)***Document transmis aux Administrateurs***RAPPEL****Evaluation par les sections du CNU**

P : Production Scientifique  
E : Encadrement doctoral  
D : Diffusion (rayonnement)  
R : Responsabilité

**3 niveaux d'évaluation : A / B / C**

A : De la plus grande qualité  
B : Satisfait pleinement aux critères  
C : Doit être consolidé en vue d'une prime

**Classement par section CNU en 3 catégories : 20% (=A), 30% (=B) & 50% (=C)****Campagne 2018-2022 de l'Université de Lorraine => Identique à celle de 2017-2021 :****1 - Recours à l'instance nationale****2 - Critères d'attribution :**

- la PEDR A aux candidats classés dans la catégorie 20%,
- la PEDR B aux candidats classés dans la catégorie 30%,
- ne pas attribuer de PEDR aux candidats classés dans la catégorie 50%.

**3 - Montants :**

PEDR	A : 7 000 €/an	B : 3 500 €/an
IUF	Junior : 8 500 €	Sénior : 12 000 €
Prix scientifique	Nationaux : 7 000 €	Internationaux : 10 000€

**4 - Et à partir de 2019**

Proposition et débat en Conseil Scientifique en complément de la réflexion « Produisants » pour l'allocation des moyens aux pôles scientifiques

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2018 : évaluation, taux, critères d'attribution.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15 NOV. 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le - 8 NOV. 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15 NOV. 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2017/11/07 – 19**

Point 29 de l'Ordre du Jour :

**SEUIL des RECETTES FLECHÉES***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 14

Les recettes fléchées font l'objet d'un suivi spécifique en recette et en dépense opéré au moyen du tableau des opérations liées aux recettes fléchées. La différence entre les recettes (encaissements) et les crédits de paiement (décaissements) sur une période permet de mettre en évidence le solde budgétaire propre aux opérations fléchées, et de connaître, ainsi, l'impact des opérations fléchées sur la trésorerie de l'Établissement.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le suivi en recettes fléchées des recettes dont le montant est supérieur à 100 000 €.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**

**Délibération CA 2017/11/07 – 20**

Point 31 de l'Ordre du Jour :

**DÉSIGNATION des MEMBRES du COMITÉ d' « AUDIT INTERNE et MANAGEMENT des RISQUES »***Document transmis aux Administrateurs*

Le Président présente trois candidats pour ce Comité.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désignent en tant que membres du Comité « Audit Interne et Management des Risques » :

- **Serge LION**, auditeur interne de l'Université Catholique de Louvain et conseiller du recteur à la simplification administrative,
- **Eliane CHABROT-CAREL**, Directrice de l'Audit Interne de l'Université Clermont Auvergne,
- **Philippe SILVAN**, Magistrat, expert juridique et Conseiller à la Chambre sociale de la Cour d'Appel de Grenoble.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

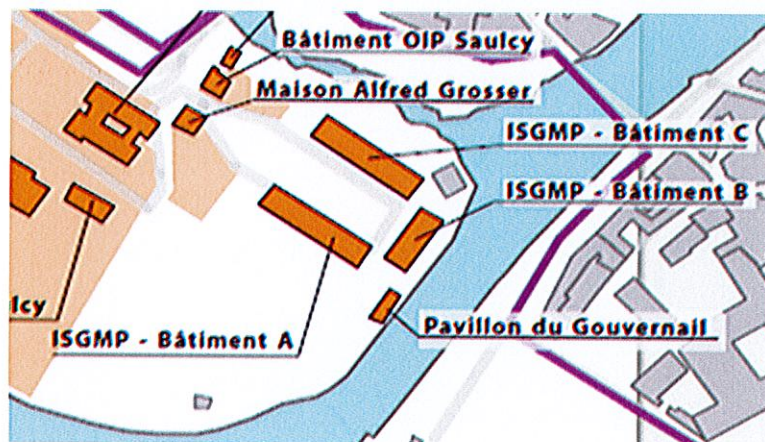
Fait le 8 novembre, 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**

**Délibération CA 2017/11/07 – 21**

Point 32 de l'Ordre du Jour :

**DÉCLARATION D'INUTILITÉ PUBLIQUE du BÂTIMENT ABRITANT le CENTRE D'ÉTUDES et D'EXPERTISE sur les RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, la MOBILITÉ et L'AMÉNAGEMENT (CEREMA) sur le CAMPUS du SAULCY à METZ***Document transmis aux Administrateurs*

Par arrêté interministériel du 4 mars 1997, paru au Journal Officiel de la République Française n°60 en date du 12 mars 1997, a été attribué à titre de dotation à l'ex-Université de Metz, un ensemble immobilier situé sur l'île du Saulcy à Metz cadastré section 1 n°s 83/71, 87/71 et 88/71 pour les besoins de l'Institut Supérieur de Génie Mécanique et Productique (ISGMP).

Sur demande expresse de la Préfecture de Moselle, l'Université de Lorraine a libéré les locaux du bâtiment C de l'ISGMP du campus Saulcy suite au déménagement du laboratoire LEM3 sur le technopôle. Le préfet de Moselle a décidé de l'affecter au CEREMA-Dter Est (Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

Le bâtiment ci-dessous désigné n'est plus occupé par l'Université de Lorraine :

- «L'Institut Supérieur de Génie Mécanique et Productique - Bâtiment C», bien de l'Etat – n° Chorus : 163411/395230, sis Ile du Saulcy– 57000 METZ



Aussi est-il demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur la déclaration d'inutilité publique et la restitution à l'Etat :

- du bâtiment C de l'ISGMP d'une surface SHON de 2 782 m<sup>2</sup> et de son emprise foncière d'une surface de 1 022 m<sup>2</sup> (références cadastrales de la parcelle : 000 1 83).

### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration se prononcent comme suit à l'égard de la déclaration d'inutilité qui leur est soumise :

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>7 *</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>7 *</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>3 *</b>

**\* Selon résultat annoncé en séance, 2 voix ne pouvant pas être attribuées.**

**La délibération n'est dès lors pas adoptée.**

Fait le 8 novembre 2017


Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

### Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2017/11/07 – 22**

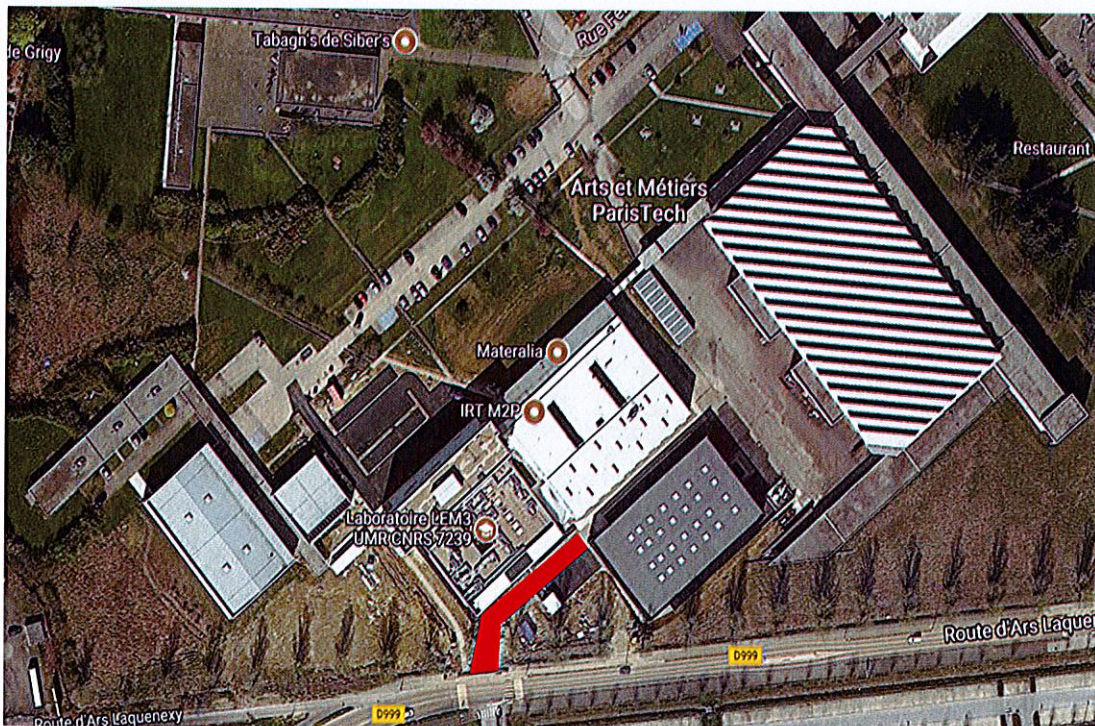
Point 33 de l'Ordre du Jour :


**TECHNOPOLE - METZ : PROJET D'INSTAURATION de SERVITUDES de PASSAGE et de VUE au PROFIT de L'IRT M2P**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 15

Photographie aérienne



 Servitude de passage

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'instauration de servitudes de passage et de vue au profit de l'IRT M2P (site du Technopôle de Metz) et désignent à l'unanimité **Mme Sarah WEBER**, Directrice des Affaires Juridiques, comme la personne chargée de représenter le Président de l'Université de Lorraine à la signature de l'acte auprès du notaire.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	15
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017


 Le Président  
 Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15 NOV. 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 8 NOV. 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15 NOV. 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2017/11/07 – 23**

Point 34 de l'Ordre du Jour :

**AVENANT N° 2 au CONTRAT de PARTENARIAT « BIOLOGIE SANTE »**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 16

Le présent avenant 2 au Contrat de Partenariat Biologie-Santé a pour objet :

- d'intégrer au contrat les modifications intervenues à la demande du partenaire ou de l'Université, tant sur l'animalerie que sur le bâtiment principal, actées dans le cadre des Fiches Modificatives signées par les parties ;
- d'intégrer l'impact financier des modifications demandées par l'université, tant sur les coûts d'investissement que sur les coûts d'entretien-maintenance et de gestion ;
- d'intégrer la mise à jour des plans, fiches espaces et autres annexes techniques de l'animalerie suite aux modifications intervenues avant la date de mise à disposition devenue effective le 31 octobre 2017 ;
- de faire le point sur l'état des comptes de réserves pour modification et pour équipements complémentaires, à la date de mise à disposition de l'animalerie.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'Avenant n° 2 au Contrat de Partenariat « Biologie Santé ».

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15 NOV. 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le - 8 NOV. 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15 NOV. 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Il est procédé à un vote groupé sur les points 35 à 36 de l'ordre du jour.

**Délibération CA 2017/11/07 – 24 à 25**

Point 35 de l'Ordre du Jour :

**BILAN SANTÉ et SECURITÉ au TRAVAIL 2016**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 17

**Délibération CA 2017 11 07 – 24**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Bilan Santé et Sécurité au Travail sur l'année 2016.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 novembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 36 de l'Ordre du Jour :

**PROGRAMME 2017-2018 de PRÉVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 18

**Délibération CA 2017 11 07 – 25**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le programme 2017-2018 de Prévention des Risques Professionnels.  
2016.

## Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017

**Délibération CA 2017/11/07 – 26**

Point 35 de l'Ordre du Jour :

**CONVENTIONS de DONATION D'OUVRAGES au PROFIT D'ASSOCIATIONS***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 19

Il s'agit d'autoriser que l'Université de Lorraine se dépossède d'ouvrages obsolètes de ses bibliothèques au profit d'associations chargées de les redistribuer gratuitement aux étudiants défavorisés.

Valeur des collections cédées(don manuel, consenti à titre irrévocable et gratuit, de la propriété matérielle pleine et exclusive) : **360€****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les deux conventions de donation d'ouvrages soumises au profit d'associations.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 novembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 15 NOV. 2017**